

## LE PARCOURS DE SUIVI

Médecin Pilote : \_\_\_\_\_

Contactez le n°: \_\_\_\_\_

RDV à prévoir

**H** INCLUSION  
(après accord parental)



FIN DU PARCOURS



4M(AC\*) \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

9M(AC\*) \_\_\_\_\_

*consultation facultative*

RDV le : \_\_\_\_\_

12M(AC\*) \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

18M(AC\*) \_\_\_\_\_

*consultation facultative*

RDV le : \_\_\_\_\_

24M(AC\*) \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

3 ANS \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

4 ANS \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

5 ANS \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

6 ANS \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

7 ANS \_\_\_\_\_

RDV le : \_\_\_\_\_

\*AC : correspond à l'âge corrigé de votre enfant s'il était né à terme (40SA+6) en cas de prématurité (utilisé jusqu'à ses 2 ans).

## UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE

Une question ?  
Votre situation change ?  
Vous déménagez ?



Contactez-nous !

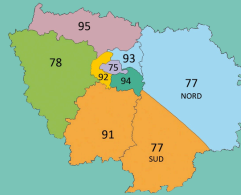


contact@psof-asnr.fr



01 46 01 76 91

## UNE ORGANISATION EN RÉSEAU



Le "Suivi des Enfants Vulnérables" est un programme régional financé par l'ARS IDF (Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France).

En Ile-de-France, les Réseaux Périnataux sont répartis par territoire et collaborent à l'échelle francilienne.

Pour en savoir +



Les DSRP - IDF (Dispositifs Spécifiques Régionaux en Périnatalité)



Mise à jour février 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique

## Programme SEV "Suivi des Enfants Vulnérables" de 0 à 7 ans



Chers Parents,  
votre enfant \_\_\_\_\_  
est inclus au

**RPSOF-ASNR**

Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien  
Association pour le Suivi des nouveau-Nés à Risque  
ZAC des Godets 1-4 impasse de la Noisette  
91370 VERRIERES-LE-BUISSON

www.rpsof-asnr.fr



## A QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF SEV ?

Le "Suivi des Enfants Vulnérables" est destiné aux nouveau-nés hospitalisés à la naissance en raison :

- d'une grande prématurité,
- d'un faible poids de naissance,
- d'une pathologie néonatale.

## COMMENT SE PASSE L'INCLUSION ?



Votre enfant a été hospitalisé à la naissance et a nécessité des soins spécifiques.

Avec votre consentement, votre enfant a été inclus dans le **RPSOF-ASNR**. Le suivi médical s'organise alors **jusqu'à ses 7 ans** et l'équipe de coordination vous accompagne tout au long de son parcours. **Ce suivi n'est pas obligatoire et une sortie de réseau est possible à tout moment.**



## QUEL COÛT ?

La plupart des consultations sont remboursées par :

la **Sécurité Sociale** ou **AME**  
votre complémentaire (**mutuelle / C2S**)



Si vous n'avez pas de complémentaire, un reste à charge peut vous être demandé.

## POURQUOI UN SUIVI SPÉCIALISÉ ?

Pour vérifier les étapes de sa croissance et de son développement, telles que :

**sa motricité, son langage,  
ses apprentissages,  
et son comportement.**



Ce parcours de soins permet de :

- Repérer et prendre en charge précocement d'éventuelles difficultés,
- Proposer une orientation adaptée à ses besoins vers d'autres professionnels, consultations ou structures spécialisées.

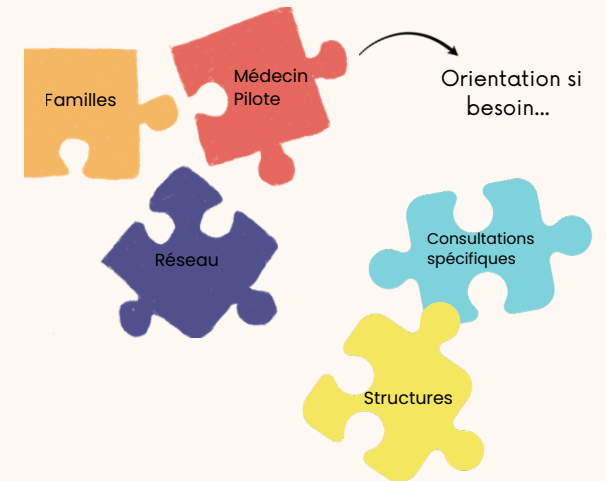
## PAR QUI ?

Le suivi de votre enfant est réalisé par un médecin spécifiquement formé, appelé "**Médecin Pilote**".

Il effectue les **consultations de suivi** et fait **la liaison avec les autres professionnels** si besoin.

**Ce suivi spécialisé ne remplace pas le suivi médical habituel de votre enfant par votre pédiatre ou médecin traitant.**

## UN SUIVI MÉDICAL COORDONNÉ



## INFORMATION

Un **dossier médical partagé sécurisé** et uniquement accessible aux professionnels habilités dans la prise en charge de l'enfant est utilisé. Afin de **coordonner sa prise en charge** dans le programme SEV, nous procédons aux traitements de données à caractère personnel notamment sensibles. Les données sont conservées jusqu'au 28 ans de l'enfant.



Vous avez un **droit d'accès, de modification et d'oppositions aux traitements de ces données**, pour cela contactez la coordination de votre réseau.

Pour toute demande d'accès au dossier médical de votre enfant, adressez-vous directement auprès du médecin pilote.